

Le label « Coq vert », une initiative en faveur de l'environnement et des économies d'énergie dans les églises.

Dans le cadre des actions en faveur d'un développement durable, des paroisses chrétiennes se sont engagées à mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie. Il en est ainsi d'une démarche volontariste appelée « Coq vert » qui se fixe comme objectif de réduire la consommation d'électricité, de chauffage, d'eau, de papier, voire de déchets, des bâtiments paroissiaux. Elle résulte d'une initiative œcuménique qui a vu le jour en Allemagne où plusieurs centaines de paroisses protestantes et d'institutions ecclésiales, dont plus de 200 dans le seul pays de Bade, ont obtenu le label « Coq vert », une certification témoignant de leurs efforts pour améliorer le bilan énergétique et environnemental des bâtiments.

Cette démarche réduit non seulement l'impact des activités humaines sur l'environnement, mais elle débouche en outre sur une réduction sensible des coûts d'exploitation. Elle s'appuie sur la procédure de management environnemental en vigueur dans les procédures d'attribution des normes ISO 14000.

Au sein d'une paroisse, la démarche « Coq vert » implique l'engagement d'une équipe « environnement » de bénévoles qui analyse les pratiques de gestion des bâtiments et propose d'éventuelles améliorations. Simultanément, elle se préoccupe de faire œuvre pédagogique pour sensibiliser les paroissiens à la problématique environnementale.

La concrétisation des efforts consentis par une paroisse en faveur des économies d'énergie se traduit par l'attribution du label « Coq vert ». Celui-ci s'obtient à l'issue d'une évaluation de l'efficacité des mesures d'économie entreprises et de leur validation par un expert.

► 1. La procédure à suivre

Une équipe « environnement » comportant au minimum 3 personnes, est constituée au sein de la paroisse. Elle est mandatée pour effectuer un repérage des points où des améliorations sont susceptibles de contribuer à une réduction de la consommation d'énergie. Elle peut être amenée à revoir la politique des achats. Elle établit une check-list du fonctionnement des équipements et les fait tester par des appareils de mesure modernes. Elle procède, en particulier, à un examen minutieux des installations de chauffage.

L'équipe est accompagnée, pas à pas, par un consultant en environnement spécialement formé pour cette tâche. Régulièrement, en concertation avec les paroissiens, un bilan du résultat des investigations est dressé et des mesures concrètes de correction sont proposées. Les délais et les responsabilités sont précisés. Les objectifs les plus importants sont résumés dans une charte environnementale.

L'opération s'étale sur 1 ou 2 ans. Au terme de la démarche, un superviseur examine le travail de l'équipe « environnement » et les solutions proposées. Son agrément vaut certification du label « Coq vert » à la paroisse qui peut désormais en faire état publiquement et rendre lisible son engagement en faveur de l'environnement. Le superviseur contrôle ensuite régulièrement le respect des objectifs fixés.

La certification est valable 3 ans et peut être renouvelée.

► 2. Le consultant en environnement des Eglises

Le conseiller accompagne une paroisse tout au long du processus d'obtention du label. Sa formation est actuellement assurée par les Eglises du pays de Bade (www.gruenergoeckel-baden.de). Répartie sur 18 mois, elle comporte 10 jours d'enseignement (fins de semaines) et le suivi de la démarche « Coq vert » d'une paroisse.

► 3. Le bilan

L'expérience menée en pays de Bade fait état de 10 à 20% d'économies sur la facture énergétique. Les paroisses y bénéficient d'une subvention de la communauté des églises évangéliques de la région.

Les économies réalisées peuvent se répartir comme suit :

- 3 à 30% de consommation de chauffage en moins
- 10% de consommation d'électricité en moins
- 5 à 25 % de consommation d'eau en moins
- une réduction conséquente des déchets non recyclables.

Coûteuses au départ, l'amortissement des frais engagés est rapide.

► 4. L'exemple de la paroisse protestante Saint Mathieu de Strasbourg

En 2013, la paroisse luthérienne Saint Matthieu de Strasbourg s'est portée volontaire pour s'engager dans une démarche « Coq vert ». Le projet a été officiellement lancé le 22 septembre 2013 à l'occasion d'une célébration du Temps pour la Création. Le moment choisi revêtait un intérêt pédagogique certain, car il offrait l'occasion d'inscrire une démarche environnementale dans un contexte religieux et de préparer les paroissiens à l'accueil de décisions qui risquaient de se révéler coûteuses bien que nécessaires.

L'équipe « environnement » comporte 6 personnes. Elle est animée par un paroissien, David Rudloff, et suivie par un consultant, Jean-Jacques Itasse, d'origine française. Ce dernier résidant à Ettlingen près de Karlsruhe, avait déjà accompagné plusieurs paroisses allemandes dans leur démarche pour obtenir la certification « Coq vert ».

La démarche s'est déroulée en plusieurs étapes :

- présenter la démarche « Coq vert » au conseil presbytéral, puis à la paroisse lors d'un culte du Temps pour la Création en septembre 2013,
- faire une visite complète des locaux de la paroisse, noter les équipements électriques et de chauffage et les anomalies visibles,
- analyser les caractéristiques techniques du bâtiment et le fonctionnement du chauffage en présence du constructeur du bâtiment et du chauffagiste,
- réaliser une campagne de mesures et des relevés hebdomadaires de la consommation de gaz et d'électricité ainsi que des variations de température et d'humidité des locaux grâce à des appareils de mesure mis à disposition par l'Eglise du pays de Bade et par l'Agence de l'Air de Strasbourg,
- réunir toutes les données, observations et préconisations dans un rapport,
- soumettre le rapport au Conseil presbytéral puis à la paroisse.

Principaux résultats à l'issue d'une année d'investigations :

- un état des lieux a permis de dresser, après dépouillement des factures, un bilan énergétique du chauffage au gaz et de l'équipement électrique et de mettre en évidence certaines anomalies
- les paramètres techniques de la consommation énergétique du chauffage, sa pertinence ainsi que l'utilisation des différents locaux de la paroisse furent passés en revue
- un certain nombre de mesures, réalistes et réalisables, pour améliorer le fonctionnement des installations ont pu être proposées

Quelques exemples de constatations prêtant à des mesures d'économie :

- la chaudière n'est pas complètement éteinte l'été,
- le chauffage de la grande salle est particulièrement inefficace car l'air chaud s'échappe par un interstice au-dessus d'une cloison mobile
- l'usage de la nef pour certaines activités occasionne une grosse consommation de chauffage pour un confort que pourrait apporter une salle plus petite.

Les principales préconisations :

- faire un relevé hebdomadaire de tous les compteurs (chauffage, électricité)
- valider avec le chauffagiste l'arrêt complet du chauffage en été
- revoir les occupations des locaux durant la saison hivernale en vue d'optimiser, à confort égal, l'utilisation des salles et de réduire la consommation de gaz
- installer un caisson étanche au dessus de la cloison amovible de la grande salle
- installer dans le vestibule un sas avec une tenture pour augmenter le confort en hiver et l'efficacité du chauffage
- installer des gaines isolantes
- choisir des produits d'entretien ménagers plus écologiques
- une attention particulière a été portée à l'orgue de la grande nef dont l'intégrité exige des températures et des taux d'humidité bien définis

Conclusions

Les études menées par le groupe de travail « Coq vert » ont permis d'identifier un certain nombre d'anomalies susceptibles d'être maîtrisées grâce à des investissements demeurant dans des limites raisonnables au vu des finances de la paroisse : une meilleure isolation des locaux, une révision du planning d'occupation des locaux pour certaines activités, une meilleure adéquation du fonctionnement de la chaudière à la température extérieure...

D'ores et déjà, le dialogue engagé avec le fournisseur du gaz a permis d'alléger la part abonnement de la facturation mensuelle, qui a été portée de 312 € à 222 € et de réduire les rejets de gaz à effet de serre.

Lorsque les travaux à engager auront montré leur efficacité, des investissements à plus long terme pourront être envisagés.

La démarche « Coq vert » a engagé la responsabilité de chaque paroissien quant à son impact sur l'environnement et constitue, pour le monde extérieur, un témoignage du dynamisme de la paroisse.

Pour en savoir plus :

Alsace-Moselle :

Groupe Justice, Paix, Sauvegarde de la Création,
mail david@rudloff.fr

Allemagne : Kirchliches Umweltmanagement,

site www.gruener-gockel.de, mail gruener.gockel@ekiba.de

Suisse : OEKU Eglise et environnement,

site www.oeku.ch, mail : info@oeku.ch